

COMMUNE de ST-JUST-LA-PENDUE

Réunion du Conseil Municipal

Vendredi 24 Mars 2017

Présents : Guy FABRE – Robert MISSIRE – Colette CHANNELLIERE – Christine PISANI
Michel DUCREUX – Raphaël SUEUR – Alain BISSAY – Yannick MONFRAY – Karine DUMAS
Olivier BURNICHON – Franck ANDRE – Catherine BERNARD – Anne-Marie CREPET
Fabienne MATHELIN – Isabelle NOTIN – Romain COQUARD

Absents excusés : Laëtitia VERNE – Nathalie PEGON – Vincent GRIVOT

Le conseil municipal, réuni en session ordinaire sous la présence de M. Fabre, Maire, a :

- approuvé le compte administratif communal 2016, conforme au compte de gestion produit par le receveur, qui présente un excédent de fonctionnement de 351 875,45 € et un déficit d'investissement de 220 433,18 €, montants qui seront repris au budget 2017,
- émis un avis favorable au compte administratif du service d'assainissement collectif, l'exercice comptable 2016 se terminant par un excédent d'exploitation de 44 959,60 € et un déficit d'investissement de 135 010,33 €,
- approuvé les comptes administratifs 2016 de la Zone d'Activités Economiques et du Lotissement La Luminière, dont les travaux de finition seront réalisés cette année, tous les lots ayant été vendus,
- adopté le principe, si aucun accord amiable n'est prochainement trouvé, de confier à un avocat le dossier du sinistre survenu à la salle polyvalente en mars 2016, le revêtement de sol ayant subi des dégradations au cours de la manifestation organisée par l'Association Football 81,
- approuvé le renouvellement de la convention avec le Département de la Loire concernant l'ingénierie publique dans le domaine de la voirie communale,
- approuvé le dossier d'alimentation électrique d'un coût de 2 648 € des 2 radars pédagogiques qui seront installés rue de Lyon,
- émis un avis favorable à la réalisation d'un encart de 2 pages sur la commune de Saint-Just-la-Pendue à paraître dans le journal Le Progrès, proposition faite par ce quotidien,
- approuvé le changement d'une partie de la signalisation routière pour un montant de 11 000 €,
- choisi le modèle de lampadaires d'éclairage public qui seront posés rue de Lyon,
- accepté le projet d'acquisition supplémentaire de guirlandes décoratives de Noël à installer avenue du 8 Mai et rue de Lyon,
- décidé d'octroyer, au titre de l'année 2016, une subvention de fonctionnement de 600 euros au comité des fêtes et de 300 euros au groupe artistique,
- accepté le montant prévisionnel des subventions en faveur de la garderie périscolaire (16 000 €) et des temps d'activités périscolaires (8 000€),
- pris note du résultat prévisionnel du recensement de la population réalisé en ce début d'année, le nombre d'habitants, soit 1 644, restant stable par rapport au recensement de 2012.

La prochaine réunion du Conseil Municipal sera consacrée aux différents budgets 2017.